

le Bulletin

N° 95 • janvier 2016

DES AMIS DES SITES DE LA RÉGION DE MESQUER



Édito

Des marais plus riches en oiseaux, mais qui doivent rester ouverts à tous



Notre association agit depuis des décennies pour que les marais revivent, pour qu'ils soient à nouveau exploités et que les échassiers et autres oiseaux limicoles y aient des couvées nombreuses.

2016 devrait permettre de faire un grand bond en avant dans cette direction. Ceci, avec le début des travaux pour la nouvelle zone Natura 2000. Vous pourrez constater dans les pages qui suivent que c'est une nouvelle ère qui s'ouvre. À l'avenir, Quimiac-Mesquer ne sera plus seulement une station balnéaire mais aussi un site exceptionnel

pour observer la faune et la flore.

Les marais de Quimiac, inexploités et laissés à l'abandon depuis des décennies, sont un espace de liberté pour les promeneurs pour peu qu'ils sachent respecter le travail des paludiers et ne pas déranger les oiseaux nicheurs. Les Amis des sites ont été parmi les premiers à agir pour y faire interdire les engins motorisés et informer leurs adhérents des bonnes conduites à tenir. Nous sommes très heureux de constater que chaque année, la fréquentation par les randonneurs et les amoureux de balades à vélo augmente.

Demain comment sera gérée l'ouverture au public ? Une tendance naturelle des responsables des sites Natura 2000 est de les fermer au public. Pour nicher les oiseaux n'ont-ils pas besoin de tranquillité ? Par ailleurs, les paludiers constatent des incivilités et des intrusions dans leur saline. Les ostréiculteurs se font voler des huîtres dans les claires en période de Noël. Les passages des vélos font des ornières dans les chemins. Les bonnes raisons ne manquent pas pour clore ces espaces.

Nous y sommes malgré tout clairement opposés. Les marais de Quimiac Mesquer doivent demeurer des espaces ouverts.

Pour la zone du Rostu, qui appartient au Conservatoire du littoral, c'est d'ailleurs une obligation légale. On peut espérer qu'il en soit de même pour les terrains du Conseil Départemental et ceux de la commune. Par ailleurs, des fonds publics importants sont consacrés à la restauration et l'entretien de ces espaces. Le public doit donc en bénéficier. Quelle est la solution ? Elle est dans l'éducation du public. Elle passe par des campagnes d'information, l'édition et la diffusion de documents. Elle se fera encore mieux par une « initiation au marais » à l'occasion de visites commentées. Elles permettraient à la fois d'éduquer le public et, c'est le plus important, de lui faire découvrir la richesse d'un patrimoine sauvage. Les Amis des sites y réfléchissent.

BONNE ANNEE À TOUS !

Patrice PERVEZ

Association des
Amis des sites
de Mesquer

Directeur de la Publication : Patrice Pervez

Secrétaire de rédaction : Colette Mousset

Rédacteurs : P. Pervez & H. Tracou

Mise en page : J.-C. Lenormand / www.image-et-net.com

Recevez par email des informations fraîches tous les mois en vous inscrivant à la lettre des amis des sites sur www.amisdessites.fr

Compte rendu du rendez-vous avec M. Le Maire de Mesquer du 23 novembre 2015 en mairie

Présents : M. Le maire de Mesquer, Patrice PERVEZ, H. Tracou et Marc Depreux.

Sujets abordés :

Chantier écocitoyen de coupe de baccharis

La question sur la participation de la municipalité à la diffusion d'un document de sensibilisation pour les habitants de la commune à un ou plusieurs chantiers de coupe de baccharis. Patrice Pervez demande à M. le maire de s'associer à une action écocitoyenne de coupe de baccharis sur la commune.

Il lui remet la maquette d'un dépliant et lui demande s'il est possible de l'insérer sous forme « d'encart jeté » dans le bulletin diffusé par la mairie. Il lui demande si le logo de la mairie peut figurer sur le document.

M. Le maire est favorable à l'opération, mais il se pose des questions sur les possibilités techniques de mise en œuvre. Il craint un surcroît de travail pour ses collaborateurs. Il doit voir avec le responsable de la police municipale, s'il peut faire cette diffusion.

Patrice Pervez propose que l'association insère elle-même l'encart si nécessaire.

En conclusion M. le maire doit très prochainement préciser :

- Les conditions de diffusion.
- La présence du logotype de la mairie sur le document.

Coupe de baccharis sur le site de Ker-Bernard

Après un entretien qu'il a eu avec Philippe Della Valle de CAP-Atlantique, le président demande à M. le maire s'il serait possible d'étendre le chantier de coupe de baccharis prévu dans le cadre du programme Natura 2000 sur la saline de Ker-Bernard dont la commune est l'un des propriétaires indivis.

Monsieur le maire ne peut indiquer précisément s'il en a la capacité juridique. Il souligne que certains indivisaires se sont déjà plaints de travaux engagés dans le passé. La question est de savoir si les travaux à engager sont des « travaux de conservation » auquel cas la

commune, en sa qualité d'indivisaire, peut réaliser si elle ne demande pas de participation financière.

On peut penser que le fait de restaurer la capacité de la saline à produire du sel (sa destination première) par coupe d'arbustes envahissants, la restauration du réseau hydraulique peut être considéré comme des travaux de conservation et donc donner le droit à un indivisaire de faire ces travaux.

Monsieur le maire indique qu'il va demander rapidement la faisabilité juridique auprès de la responsable Hélène SEIGNER.

Henri TRACOU souligne l'importance du travail effectué par Patrice Pervez afin de mettre à un bon niveau les mobilisations anti-baccharis, aussi bien par les associations que par les collectivités locales, Cap Atlantique et la Commune. Ces dernières ont leurs budgets affectés par la lutte anti-baccharis alors que leur dotation par l'État est sévèrement amputée. En même temps, les propriétaires privés de parcelles infestées, à Kerdandec, Kercabellec, Ker-Bernard laissent le baccharis prospérer à l'encontre du travail accompli bénévolement par les Associations et sur leurs budgets par les collectivités locales. Les démarches multiples auprès des parlementaires et des administrations pour faire classer « plante nuisible » le baccharis, sont, depuis plusieurs années, restées sans effet, y compris la remise du dossier par Patrice Pervez à Mme Ségolène ROYAL ministre de l'environnement. Devant cette situation qui ne saurait durer, H TRACOU propose que les acteurs de la lutte anti-baccharis, associations et collectivités insistent auprès du Préfet pour qu'il publie un arrêté déclarant la plante nuisible avec obligation qu'elle soit éradiquée, dans un délai à définir, par les propriétaires de parcelles infestées, sous peine de pénalités. Patrice PERVEZ affirme qu'un texte de la Commission Européenne doit être publié en janvier 2016 et donner satisfaction. Dans l'espoir qu'il en soit ainsi, il est décidé de surseoir et de reprendre ce projet si la décision attendue de l'Europe ne vient pas.

Évolution des bois préservés en bois classés et modification prochaine du PLU

M. le maire nous dit avoir écrit au premier ministre et au président de la république à ce sujet. Il aurait reçu des réponses qu'il juge rassurantes. Cette transformation serait due à une erreur lors du passage à l'Assemblée en première lecture. Erreur qui sera corrigée avant la deuxième lecture.

Un bois préservé, tel le bois de Quimiac, comporte des résidences, voire des « dents creuses » ; il peut donc accepter des constructions ou des extensions de maison, à condition qu'il ne perde pas son caractère de « bois ». Par contre, un bois classé doit rester boisé dans son intégralité.

Par ailleurs, indique le maire, il n'est pas prévu de modification significative du PLU à court terme. Sinon quelques rectifications de détails dues à des corrections d'erreur.

Passage rue des Cap-Horniers

L'association redit au Maire sa vive opposition au statu quo qui impose aux piétons une traversée dangereuse sur cette rue et qui interdit un passage longeant le marais, ouvert depuis des dizaines d'années. Elle redit son souhait de voir la mise en place d'une déclaration d'utilité publique de ce passage. M. Le maire dit qu'il n'existe pas au sein de la municipalité de consensus pour une DUP et qu'il n'y est donc pas favorable.

Il envisage notamment la construction d'un trottoir avec création d'un parking à côté de l'établissement d'ostréiculture.

Cette solution n'est pas approuvée par l'association qui remarque l'exiguïté du seul espace de parking face à la propriété Mousset, espace complètement occupé l'été, donc inutilisable par les riverains de la rue des Cap Horniers. Elle s'étonne que la municipalité, munie des informations apportées par l'association sur la viabilité d'une Déclaration

d'Utilité Publique y ait renoncé, un cheminement piétonnier de 70 mètres seulement étant en cause. Elle rappelle que, dans la commune, plusieurs chemins dits d'« exploitation » sont parcourus par des promeneurs ou des voisins, sans que les paludiers s'en trouvent lésés et que l'Association est intervenue, en son temps, pour faire interdire l'usage de ces chemins par les engins à moteur. Elle rappelle également qu'une convention a été signée, par la municipalité et les paludiers concernés, afin que le chemin qui longe les salines entre la rue de Bel Air et la route du Pays Blanc puisse être utilisé par des promeneurs, quitte à être momentanément coupée pour les besoins d'exploitation des salines, rayage de vasières, transport du sel récolté. Henri TRACOU propose une réunion du maire avec les consorts Poitevin et les Amis des Sites pour tenter de débloquent cette situation préjudiciable et dangereuse pour les piétons nombreux qui traversent le village de Kercabellec. M. le maire ne souhaite pas cette réunion. Il faut préciser qu'une seule saline est exploitée, sans que jamais le paludier se soit trouvé gêné dans son exploitation et que le propriétaire qui a fait son

action contre la mairie laisse ses salines inexploitées.

Colonie de Merquel

L'association s'informe de l'évolution du dossier.

M. le maire nous dit qu'un compromis de vente avait été signé il y a plus d'un an pour la somme de 2,5 millions d'euros. Consulté comme c'est la règle, le Conseil Départemental avait préempté le bien pour la somme très modique de 27 000 euros. Le vendeur, la Paroisse Saint-François Xavier de Paris 7^e, avait porté le dossier devant le tribunal administratif pour contester la somme d'acquisition. Un jugement très défavorable au Conseil Départemental a été rendu. Il indique que la somme de 2.5 millions était la valeur du bien. Il casse la préemption et condamne le C.D., en cas de nouvelle vente inférieure à ce montant, à verser la différence au vendeur, voire à faire l'acquisition à terme pour cette somme.

Le C. D. incite la commune à faire l'acquisition des bâtiments de la colonie (pas la maison) pour 1,3 million. Et lui propose d'excellentes facilités de

À la mairie, un nouveau visage

Depuis août dernier, Dany MELNYCZUK a succédé à Annie RIVALLANT au poste de directrice générale des Services.

Née à Nantes, le poste qui se libérait à Mesquer était une aubaine, elle qui rêvait de retrouver ses racines et sa famille regroupée sur la Loire Atlantique.

Très communicative, elle aime les finances, gérer des projets, développer des activités...

Il semble que Mesquer l'ait séduite et qu'elle a déjà su séduire Mesquer et ses habitants !

Que du Bonheur !

paiement. Le maire s'y dit défavorable pour les 3 ans à venir compte tenu des investissements en cours.

Chemin de la chambre

Les barrières municipales installées à l'entrée du terrain Lequimener ont été placées pour empêcher des promeneurs de s'exposer aux frelons asiatiques présents sur ce terrain en friche.

Littoral et mer

Eco-pâturage : le contrat est signé

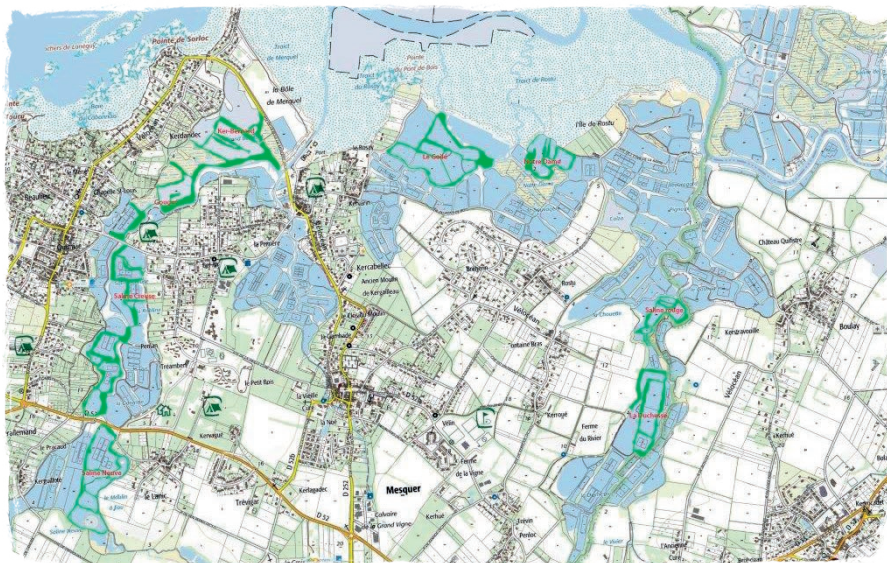


Les lecteurs de notre newsletter, la « Lettre des Amis des sites » savent déjà toute notre implication dans ce dossier. À la demande de la Communauté de communes, le Collectif anti-baccharis, sera le partenaire du contrat avec l'éleveur. Il a été rédigé par votre président et validé par la commune et par Cap-Atlantique. Rappelons que ce contrat vise à établir l'efficacité du pâturage dans la lutte contre le baccharis et à mesurer sa rentabilité. Ce sont environ 20 ha qui seront pâturés par les 120 brebis de Maurice Brosseau. La zone concernée comprend celle du programme Natura 2000 (voir article) auxquelles il faut ajouter celles des paludiers Éva Josso et Pascal Braud ainsi que des espaces appartenant au

Conservatoire du littoral (voir plan). Pour les zones Natura 2000, il faudra au préalable que les travaux de débroussaillage aient été effectués.

Le troupeau est désormais en bergerie à Tréhouan (route de Kerguilloté) chez

l'éleveur. Les brebis les agnelles les plus âgées (une petite partie du troupeau) ont été mises à la reproduction pour donner des agneaux pour Pâques 2016. La production sera nettement plus importante en 2017.



Futures zones d'éco-pâturage (en vert)

Bientôt un espace riche en oiseaux à côté du Bourg de Quimiac

Une grande zone de marais entre la Bôle de Merquel et le château de Tréambert (ex CCAS) sera prochainement restaurée pour y accueillir des oiseaux échassiers.

Nous vous avons informé en décembre 2013 dans notre n° 91 d'une grande extension des zones Natura 2000 sur la commune. Le programme aurait dû être lancé dès le début 2015, mais des problèmes de budget en ont retardé l'exécution. Selon nos dernières informations, le programme devrait finalement se mettre en place dès le début 2016. Concrètement voici ce que devrait se passer.

Rappelons qu'une zone Natura 2000 est zone naturelle ou semi-naturelle qui présente une grande valeur écologique de par sa faune et sa flore exceptionnelles. Mesquer est particulièrement riche en zones présentant cette qualité, ce sont nos zones de marais salants exploitées ou pour certaines laissées à l'abandon. Pour la zone qui nous concerne, trois objectifs sont présents : restaurer et gérer un espace naturel d'intérêt européen, limiter la propagation d'une espèce invasive : le baccharis et faire venir des oiseaux échassiers : avocettes, échasses blanches et sternes pierregarin notamment.

Qui dit restauration dit travaux. Ils vont s'échelonner de 2016 à 2020. Ils sont pilotés par la Communauté de Communes CAP Atlantique. Ils concerneront pour une grande partie la zone de marais à l'est de Quimiac. Le plan des interventions (voir carte) comprend tout d'abord débroussaillage, broyage et bûcheronnage. Ceci permettra d'ouvrir le paysage jusqu'ici largement envahi par les baccharis et les pruneliers (épines noires). Pour éviter les repousses qui feront suite à ces travaux, la présence des moutons de Maurice Brosseau, sera bien utile (voir article).

Fossés recreusés, talus restaurés et vannes posées

Le chantier prévoit également d'importants travaux hydrauliques : la restauration de la continuité des fossés de ceinture qui évitent l'entrée des eaux de ruissellement dans les marais. Les promeneurs apprécieront. Ils connaissent bien les zones envahies par la boue après les pluies en automne-hiver. Il est

prévu des travaux de curage sur les 2 km de fossés et le recreusement sur 370 m. Par ailleurs, il existe une brèche importante sur le talus qui sépare l'étier de la saline de Gougny (derrière le village de Kerdandec). Cette brèche sera obstruée. Au total 1 km de talus sera restauré. Le marais est une zone dans laquelle la gestion des niveaux d'eau est complexe. Elle est indispensable pour favoriser la nidification et l'alimentation des oiseaux, mais elle est également importante pour éviter l'invasion des



Échasse blanche

moustiques. La restauration de la zone prévoit le rayage de nombreuses anciennes vasières. Le rayage consiste à curer et creuser une petite rigole sur le pourtour des vasières, de façon à y piéger les sédiments qui s'accumulent au fil du temps. Ce curage se fera sur 4 700 m linéaires. Enfin, la gestion des niveaux sera rendue possible par la pose de 17 vannes de différents diamètres.

La création d'espaces accueillants pour les oiseaux des marais

Pour nicher les oiseaux ont besoin de quiétude. Un sentier part en face du camping Soir d'été rue de Bel'air pour aller jusqu'au chalet des visites de salines. Il longe une zone potentiellement très intéressante pour la reproduction des oiseaux. Il sera fermé et remplacé par celui plus à l'ouest vers le bourg de Quimiac, en Bordure du Marais. Sternes, échasses et avocettes nidifient sur de petits îlots au ras de l'eau. Le programme prévoit donc de créer 2,7 km d'îlots et 1,9 km de ponts (passages surélevés dans les salines).

Ces travaux devraient renforcer la qualité touristique de la commune. Elle est connue pour ses plages, elle devra l'être aussi pour ses sites naturels. Avec ce programme, c'est au cœur même de la station balnéaire que sera valorisé un espace sauvage, à la faune et à la flore exceptionnelles. Il restera à le faire connaître, à éduquer le public pour le protéger et à en faire apprécier toute sa richesse.

Un beau challenge pour les Amis des Sites.

P. PERVEZ



Laissez-vous conter le mystère de Penhastel, alias Kerdandec...

Kerdandec, hameau perdu, niché entre les marais salants, d'un côté et de l'autre la mer libre!... cache un village disparu : Penhastel ou Pencastel...

C'est en cherchant une preuve de l'existence du moulin de Beaulieu dès le XVII^e siècle, pour une visite du patrimoine organisée par l'OTSI, qu'un aveu datant de 1679 et concernant René Maillard² m'a permis de localiser Penhastel.

Ce manuscrit comporte dix-neuf pages et décrit minutieusement les possessions et droits du chanoine, sur les terres situées entre la mer et le marais depuis Merquel « Le lieu et circuit de Merquer ou a esté autres fois l'église prieurale dudict Prieuré de Merquer ou paroissent encore plusieurs vestiges et murailles ruinées et encor debout un grand pilier de laditte église... » jusqu'aux terres de Kerguilloté et Soursac qui incluent entre autres « l'isle du moulin à eau de Campzillon... ».

Si le nom d'autres villages aujourd'hui « disparus », Kerguistel et Kervoussion (orthographiés « querguistel » et « queroussion ») apparaissent à plusieurs reprises dans ce document, à aucun moment celui de « Kerdandec » n'est cité, alors que le territoire mentionné dans cet aveu inclut de toute évidence le village de Kerdandec. Il m'a fallu plusieurs lectures pour arriver à l'hypothèse que Penhastel et Kerdandec n'étaient qu'un seul et même village, mais il m'en manquait la preuve...

Je fis part de cette intuition à Gildas Buron, conservateur du Musée des marais salants à Batz-sur-mer qui me communiqua ses recherches toponymiques sur Penhastel, soit neuf extraits de textes allant de 1560 à 1738 et comportant l'appellatif « Penhastel ».

Le minutier Gicquel de 1651 confirme ainsi « en toutes lettres » cette hypothèse « village de Penhastel autrement appelé Kerdandec³ ».

Penhastel était également le nom donné à une saline située à proximité du

village, « Yzabeau de Colleno, veuve Jehan de Penbulzo⁴ » déclarait en août 1572, y avoir des droits sur « cent eillectz de marois situez... en la salline Penhastel, entre marois au sieur de Cabeno et joignant l'estier (Conguy) du moulin à eau de Campzillon ».

Les registres paroissiaux (BMS) de Mesquer du XVII^e siècle mentionnent rarement le nom des villages dont sont issues les familles concernées par l'acte. Cependant lors d'un précédent relevé de villages disparus de Mesquer, le nom du village de Penhastel est apparu sur l'acte de baptême d'Yvonne Le Calvé née le « dixneufiesme jour d'avril » 1686, fille de François Le Calvé et Anne Herval « les père et mère du village de Penhastel ».

Ces mêmes recherches m'avaient permis de mettre en évidence qu'à partir de 1703, les actes comportaient la mention « village de Kerdandé » : cela concernait deux couples y demeurant, le couple Grégoire Le Gueff (maitre de barque à Kerdandé) et Yvonne Lallemand dont le fils François épousait Marie Garino, le 15 janvier 1703 et la fille Perrine épousait Jan Mousset, le 18 septembre 1703. L'autre couple était celui de François Le Calvé et d'Anne Herval, précédemment cités, qui faisait baptiser une fille, prénommée Anne, née le 17 mai 1703 « ses père et mère maître de barque du village de Kerdandé... ».

Les relevés de 1704 avaient confirmé l'usage de l'appellation « Kerdandé » dans les registres paroissiaux à partir du XVIII^e siècle par les baptêmes de Louis Leguervert (12/01/1704) « fils

de Pierre et de Louise Herval, laboureurs du village de Kerdandé » et de Perrinne Le Guerver (04/10/1704) « fille de Guillaume Le Guerver paludier et d'Yvonne Le Trehour du village de Kerdandé... ».

Si ces différentes sources nous permettent d'affirmer que Penhastel et Kerdandé alias Kerdandec ne sont qu'un seul et même village et que les deux appellations ont coexisté dans les différents actes pendant près d'un siècle, une question cependant demeure : pourquoi ce changement ou du moins l'effacement progressif dans l'usage d'un nom par l'autre ?

*J. Le Borgne,
documentaliste et guide
bénévole à l'Office de Tourisme
de Mesquer-Quimiac*



Kerdandec alias kerdandais cadastre Napoléon 1819-1820

Kerdandec est un toponyme composé du breton Kêr « hameau, village » et du nom d'homme Dandec, variante de Dandec, littéralement « Dantu ». Cette variante est reconnue dans le secteur guérandaïs de Piriac et de Mesquer dès le XV^e siècle (Cf. G. Buron, Compte rendu de Gwennoù Le Menn, Les noms de famille les plus portés en Bretagne (5 000 noms étudiés), Spézet, Éd. Coop Breizh, 1993, 255 pages, dans Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique, Nantes, SAHNA, 1994, tome 129, année 1993, p. 291-296). Gildas Buron



¹ Maurice Genevois, été 1952.

² René MAILLARD « chanoine et théologal de Saint Aubin de Guérande et prieur du prieuré simple de Merquel ».

³ Archives Départementales de Loire Atlantique E 1478.

⁴ ADLA B 1473.

Compte rendu Assemblée générale du 6 août 2015

Ce sont plus de 100 adhérents qui ont participé à cette assemblée générale, preuve de la vitalité de notre association.

Patrice Pervez préside l'assemblée, Michel Godin présente les comptes et Hélène Rousseau est la secrétaire. Étaient aussi présents Chantal Brière, conseillère départementale, maire de Saint-Lyphard et vice-présidente de Cap Atlantique en charge de l'environnement et Jean Pierre Bernard, maire de Mesquer et conseiller départemental, remerciés tous deux par le président.

Dans son introduction, P. Pervez souligne qu'« être ami des sites de Mesquer, c'est n'est pas seulement agir pour protéger l'environnement, mais c'est aussi aimer et faire aimer les sites de Mesquer, les sites littoraux, les villages anciens, les espaces salicoles et les espaces champêtres ».

Rapport moral

Le président, à l'aide d'une vidéo-projection présente son rapport moral en listant les différents points d'action de l'association.

La protection des sites de Mesquer :

L'association assure le suivi des permis de construire avec la publication régulière des nouveaux permis dans sa lettre électronique dont le taux de lecture est très encourageant.

Les A. des S assurent aussi la préservation des paysages de marais en organisant la lutte contre les baccharis. C'est une de nos priorités.

Le président rappelle que les paysages de marais changent à grande vitesse avec l'invasion de cet arbuste qui peut atteindre 4 à 5 m de haut.

Au cours des échanges, il est confirmé la sortie prochaine d'un texte à la fois national et européen qui prévoirait

l'interdiction à la vente et permettrait de lutter contre ces espèces en encourageant leur arrachage.

Les A. des S. ont une action historique

- des chantiers de coupe à Mesquer
- des interventions auprès des élus locaux

Une action au niveau national

Depuis septembre 2014 s'est mise en place une action nationale : fédérer les acteurs concernés. Ils ont été à l'initiative de la création d'un collectif national.

- **Septembre 2014** : une réunion à Guérande des acteurs locaux.
- **Novembre 2014** : contacts avec les associations de protection de l'environnement des départements du littoral.
- **Janvier 2015** : création d'un groupe informel avec des associations des départements 44-85-17-56.
- rencontre avec la ministre Ségolène Royal.
- création d'un site internet pour le collectif : www.collectif-anti-baccharis.org
- réunion mensuelle du collectif.
- formalisation du collectif sous forme d'une association.

Les objectifs du collectif national Anti-baccharis sont :

- obtenir une interdiction de commercialisation.

- obtenir l'obligation de coupe ou d'arrachage par les propriétaires avant la floraison.
- mettre au point les meilleures méthodes de lutte.
- sensibiliser la population.

Les actions à Mesquer

- 2 matinées de coupe sur la saline creuse les 17 juillet et 6 août 2014
- Février 2015 : une conférence sur les baccharis à Mesquer.
- les actions des Amis des sites ont fait l'objet de reportages sur France 3 Bretagne et Pays de Loire, à la radio et dans la presse locale (Ouest-France, Écho de la Presqu'île).

Pour l'avenir : l'écopâturage

Nous avons déjà mis en place en 2015 une expérimentation qui permettra de connaître l'efficacité et la rentabilité de cette méthode comparée à d'autres méthodes de lutte.

Faire connaître la production de sel de Guérande

L'organisation des visites de salines

L'année passée a été marquée par :

- Mise en place d'un chalet en bois pour l'accueil des visiteurs sur le site de visite.
- Nouvelle signalétique : nouveau panneau de présentation de la commune. E. Robine fait le point des visites et lance un appel pour recruter des bénévoles pour 2016 afin d'assurer les permanences et trouver de jeunes guides pour la présentation des marais. Le président lance un appel afin de trouver un nouveau responsable pour remplacer E. Robine en place depuis une vingtaine d'années.

Agir pour la diffusion de nos positions :

La communication par notre site internet : www.amisdesites.fr

Une fréquentation en nette hausse comme le montre les chiffres suivants
Fréquentation :

- du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 : 850 sessions de visites et 538 utilisateurs
- depuis le 1^{er} janvier 2015 : 4372 sessions de visites, 3971 utilisateurs, 7071 pages vues.

La publication de notre newsletter : la lettre des amis des sites



Elle devient très importante dans notre communication. La lettre est ouverte par plus de 70 % des destinataires. 40 % d'entre eux cliquent pour lire les articles. Nous n'avons eu aucun désabonnement.

La communication avec les adhérents : le bulletin

La publication se fait sous la responsabilité de Colette Mousset.

Assurer des revenus à l'association

La vente de livres

Yvon Rousseau présente le résultat de la vente des livres 2014 : 711,30 €.

En 2015 cette vente n'a pu se faire à la Vigne du fait de l'annulation du concours hippique ; elle a donc eu lieu sur le marché du 14 juillet après accord de monsieur le maire et a rapporté environ 450 euros.

Un problème de stockage des livres se pose ; appel auprès des adhérents pour le prêt d'un local fermé et sec.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'ensemble de l'assemblée.

Rapport financier

L'exercice 2014 est présenté par le trésorier Michel Godin.

Il souligne une relativement bonne année au niveau de la recette générée par la vente des livres et la visite des salines. Une petite baisse au niveau des cotisations.

Évolution du taux de cotisation	
année 2013	année 2014
74 %	73 %

Évolution du nombre d'adhérents		
	Nombre d'adresses du fichier mis à jour	Adhérents en comptant les cotisations couple pour 2
début 2014	313	439
nouvelles adhésions	17	
radiations	33	
début 2015	297	411

Situation des comptes :

Le président souligne la bonne santé financière de l'association qui grâce à sa trésorerie a pu facilement financer un investissement important et nécessaire.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Recettes 2014	
Cotisations	5 478,00 €
Visites saline	1 336,15 €
Livres	711,30 €
DVD	36,00 €
Total	7 461,45 €
Dépenses 2014	
papeterie	2 691,77 €
abonnements, assurances	1 573,49 €
dépenses courantes	4 625,26 €
achat chalet saline	3 383,14 €
refonte site et formation	3 144,05 €
Total	10 792,45 €

CCP	
solde au 1 ^{er} janvier 2014	547,76 €
recettes année 2014	7 462,45 €
dépenses année 2014	-10 792,45 €
versement depuis livret A	3 509,00 €
solde au 1^{er} janvier 2015	646,76 €
Compte PayPal	179,00 €
Livret A	
solde au 1 ^{er} janvier 2014	39 362,18 €
intérêts 2014	433,31 €
versement vers CCP	-3 509,00 €
solde au 1^{er} janvier 2015	36 286,49 €
Trésorerie	37 112,25 €

Élections du conseil d'administration

Sont renouvelés au Conseil :

- Henri TRACOU
- Thérèse DE COURVILLE
- Dominique RABOURDIN

Questions diverses

Question : Le baccharis est-il déclaré officiellement « plante nuisible » ?

Réponse : Le Collectif y travaille. Il a des contacts avec le ministère mais il existe une opposition des paysagistes qui commercialisent cette plante. Mr le maire approuve la lutte contre le baccharis.

Question : L'association est-elle sensible aux questions de sécurité ? : Problème de la circulation sur la route de Kercabellec (sentier piétonnier) et problème des pistes cyclables dans le centre de Quimiac.

Réponse : L'association y est particulièrement sensible ainsi que le maire.

Question : Quelle est la participation de l'association pour l'aide aux paludiers ?
Réponse : En 2015 l'association aide pour la réfection d'une saline et

participe à la lutte contre les baccharis pour 1000 euros.

Conférence

« Éolien marin sur le Banc de Guérande : technologie d'avenir ou hérésie financière et environnementale ».

par Anne Claire BOUX, Chef de projet à EDF Energies Nouvelles pour le parc éolien en mer de St Nazaire.

La jeune conférencière fit un bref exposé du projet en cours. Elle répondit avec brio aux différentes questions qui lui étaient posées même les plus dérangeantes. Sa prestation fut appréciée par l'assemblée.

LAG se conclut par un traditionnel apéritif dinatoire.



Gaston Lequimener

Né à MESQUER en mai 1921, il fréquente l'école publique de la commune et à 11 ans entre au Petit Séminaire de Guérande, puis au Grand Séminaire des Couets à Nantes. Ordonné prêtre en juin 47, il mène des études à l'Université Catholique d'Angers avant d'être nommé prêtre professeur au collège Saint Louis de Saint-Nazaire, puis en 1957 à l'Externat des Enfants Nantais dont il sera le supérieur pendant 25 ans.

L'ensemble d'établissements catholiques, l'Externat des Enfants Nantais et Chavagnes Françoise d'Amboise, accueille tous les ans environ 2 100 élèves de la sixième aux classes préparatoires BCPST et ECS, 1 400 à l'Externat des Enfants Nantais et 700 à Chavagnes Françoise d'Amboise. Président de la Commission de l'enseignement Catholique au niveau national, du syndicat des chefs d'établissement de l'Enseignement Catholique, il sera une voix entendue dans toutes les négociations avec l'État. En 1987, quittant l'Externat, il reçoit le titre de Prélat d'Honneur de Sa Sainteté le Pape en remerciement de son travail pour l'Enseignement Catholique.

Dans l'Église catholique, le prélat est un dignitaire. Au sens coutumier, la prélature est une dignité conférée soit à des prêtres exerçant une fonction effective auprès du pape, soit à d'autres prêtres (beaucoup plus nombreux), agrégés de manière honorifique à cette «famille pontificale». Bien que n'étant pas évêques, ces prélats ont le droit à l'appellation « Monseigneur ». C'est ainsi qu'à Mesquer, Gaston Lequimener est appelé Monseigneur par le plus grand nombre ou simplement Père par des fidèles qui reconnaissent en lui, avant tout, le prêtre, ou tout simplement, mais très rarement, Gaston par quelque ancien de la commune, compagnon d'enfance ou de jeunesse.

Il est nommé Chapelain de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, ordre fondé

au Moyen Âge à l'intention des pèlerins, nombreux, se rendant à Jérusalem.

Dès lors, sa retraite se passe entre son appartement nantais donnant sur la cathédrale et la maison familiale à laquelle il est resté fidèle. Il se plaît à revenir travailler dans l'atelier de menuisier de son père, à naviguer sur sa caravelle (dériveur très marin dessiné pour le centre des Glénans) amarrée à Merquel, et à recevoir ses amis pour partager l'histoire de Mesquer et celle de sa famille dont il est le seul héritier, depuis la mort de son frère tombé en Indochine en avril 1947, quelques semaines avant son ordination.

Mesquérais fidèle à « Pères, Terre et Mer », il se plaisait à se promener sur cette commune dont il connaissait tous les chemins et noms de lieux, faisant vivre les visages des anciens et les vieux métiers, au gré de ses ballades. Un coucher de soleil à la pointe de Merquel ou à la pointe de la Croix, le spectacle des tempêtes d'automne l'attirait « à la côte » et le comblait de bonheur et de joie. Monseigneur LEQUIMENER a été rappelé à Dieu au matin du premier novembre 2015, jour de la Toussaint, à l'âge de 95 ans.

Homme de culture, homme de foi, énergique et passionné, Monseigneur LEQUIMENER aura été par ses actes et ses écrits un serviteur de l'église fidèle à ses origines. « L'héritage reçu de mes parents, écrivait-il en 2007, méritait vénération et reconnaissance. J'y fus fidèle... Quelle sera la manœuvre finale ? Dieu seul le sait. J'espère qu'étant resté fidèle à mon Dieu et à mon Église, je pourrai être admis dans son royaume.

Gaston LEQUIMENER auteur

En 1990 il publie un premier livre « LE ROSAIRE » puis en 1996 « NOTRE CATHEDRALE DE NANTES ». Il décrit l'édifice qu'il connaît, si l'on peut dire



Pierre par pierre, mais développe surtout sa dimension religieuse. La troisième partie de l'ouvrage intitulée « la plénitude du mystère » en est toute l'originalité.

En 2001 un troisième ouvrage est rédigé : « LES ENFANTS NANTAIS », histoire de l'établissement dont il fut pendant si longtemps le Supérieur.

En 2000, retiré définitivement à Mesquer où il rend service à sa paroisse d'origine, il continue d'écrire et publie en 2010 « MESQUER, HISTOIRE D'UNE FIDELITE ». Une somme de travail impressionnante sur sa commune et sa paroisse qui fait suite aux travaux de Georges Tattevin, du Père Mercier et Yves Horeau.

En 2012 il achève l'écriture d'un nouveau livre : « CHRISTIANISME ET CULTURE- UN MINISTERE D'EGLISE : PRETRE-PROFESSEUR ». Cette publication s'ouvre à la relecture d'une vie entière consacrée à l'enseignement, à la foi et au débat passionnant entre christianisme et culture.

Enfin, l'année suivante, est publié un dernier ouvrage qui offre au lecteur l'exposé d'une enquête ayant pour objet les origines d'un bâtiment du centre de Mesquer : la Maison du Patrimoine, intitulé « Un hôpital à Mesquer, les étapes d'une découverte », il ouvre le regard de chacun sur la beauté de la pierre, son sens, incitant le lecteur à poursuivre l'enquête.

Henri Tracou

Nous remercions Catherine FOUCAULT : les pages qui précèdent reprennent la plupart des informations données dans sa biographie de Mgr Gaston LEQUIMENER.



Dériveurs « Caravelle » au mouillage.